

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 6 février 2017, à 20 h à la salle des délibérations, située au 362 rue Principale, Daveluyville.

**SONT PRÉSENTS :**

- M. Ghyslain Noël, maire
- M. Roland Ayotte, conseiller no. 1
- M. Denis Bergeron, conseiller no. 2
- M. Antoine Cormier, conseiller no. 3
- Mme Hélène Laforest, conseillère no. 7
- M. Camil Noël, conseiller no. 9
- M. Alain Raymond, conseiller no. 10
- M. François Robidoux, conseiller no. 11

**EST ABSENTE :** Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

Ouverture de la séance La directrice générale adjointe et greffière, Mme Pauline Vrain, assiste également à la séance.

Le maire souhaite la bienvenue à tous et ouvre l'assemblée.

**2017-02-25.**  
Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour

La greffière constate le quorum. Le maire fait lecture de l'ordre du jour.

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'agenda tel que déposé, incluant les sujets suivants, ajoutés aux affaires nouvelles :

- Nomination d'un représentant de la Ville de Daveluyville pour le comité de transition et de concertation – Office municipal d'Habitation
- Bail pour les loyers du 1025A, route Principale et 634, rue Principale – Prix du loyer

**2017-02-26.**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 16 janvier 2017 a été soumise pour approbation à chaque membre du Conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité que la greffière soit dispensée de donner lecture dudit procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

**SUIVI DES DOSSIERS**

Aucun suivi de dossiers ce mois-ci.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

**2017-02-27.**  
Demande de commandite – École secondaire Sainte-Anne

**CONSIDÉRANT** la tenue du souper spaghetti-bingo au profit des finissants de l'école secondaire Ste-Anne le 17 mars prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** cet évènement est tenu dans le cadre du financement des activités de fin d'année des élèves de cinquième secondaire;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **François Robidoux**, il est résolu à l'unanimité de remettre un don exceptionnel équivalent à un crédit de location de la salle communautaire de Daveluyville pour le souper spaghetti-bingo qui se tiendra le 17 mars prochain, au profit des finissants de l'école secondaire Ste-Anne, à condition que l'organisation de l'évènement prenne en charge le nettoyage complet de la salle communautaire à la fin de l'activité.

Journées de la  
persévérance  
scolaire du 13 au  
17 février 2017

Cette année encore, les *Journées de la persévérance scolaire* se tiendront du 13 au 17 février 2017. Nous vous invitons à souligner le rôle primordial des gens qui se démarquent par leur implication exemplaire et qui posent des actions qui dépassent le cadre traditionnel de leur fonction.

**2017-02-28.**

Résolution d'appui  
pour la poursuite  
des  
investissements  
qui favorisent un  
mode de vie sain  
et actif

**CONSIDÉRANT QU'**il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

**CONSIDÉRANT QUE** le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans les projets municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

**CONSIDÉRANT QUE** le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité :

**DE** signifier notre appui au *Regroupement pour un Québec en santé*. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- 1- De **poursuivre** et d'**intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
  - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
  - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- 2- D'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

Gala honorifique 2017 – CPE La Marelle – Demande de soutien Réception d'une correspondance du Centre de la Petite Enfance La Marelle, demandant une aide financière pour le Gala honorifique 2017. Le Conseil prend acte, sans donner suite.

Lettre de remerciement – Bénévoles du Partage Alimentaire Daveluyville Réception d'une correspondance de madame Claire Ouellette, secrétaire du Partage Alimentaire Daveluyville remerciant les élus pour leur participation au Brunch des 2 maires. Grâce à l'événement, 857.60 \$ ont été remis à l'organisme et 65 paniers de Noël ont été remis le 21 décembre dernier à des familles dans le besoin.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2017-02-29.**  
Comptes du 10 au 31 janvier 2017 **CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du 10 au 31 janvier 2017 de la Ville de Daveluyville totalisant 294 431.08 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Diane Leclerc, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le paiement des comptes énumérés sur ladite liste pour la période du 10 au 31 janvier 2017.

**2017-02-30.**  
Fonds de développement des territoires (FDT) – Résolution d'appui **CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska a annoncé qu'elle permettait, sous certaines conditions, de proposer des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT);

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses admissibles inhérentes au projet déposé serviraient à l'amélioration des plateaux sportifs de Daveluyville;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska doit recevoir une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets d'ici au 31 mars 2019 et à accepter la responsabilité de défrayer 30% des coûts totaux des travaux réalisés et à présenter un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de déposer le formulaire de demande de subvention dans le cadre du Fonds de développement des territoires et ce, tel que présenté.

**1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur la neige accumulée au coin de l'école secondaire, les installations septiques au Lac-à-la-Truite, les poubelles au Lac-à-la-Truite et les règlements municipaux des deux anciennes municipalités, questions auxquelles le maire et la directrice générale adjointe ont répondu.

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

Liste des permis La directrice générale adjointe dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de janvier 2017, 3 permis ont été émis, totalisant

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

40 500 \$.

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**2017-02-31.**

Office municipal  
d'Habitation –  
Adoption du  
budget 2016  
révisé

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2016 révisé émis par la Société d'Habitation du Québec pour l'Office Municipal d'Habitation, en date du 2 décembre 2016, au montant de 70 008 \$. La Ville de Daveluyville s'engage à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures.

**2017-02-32.**

Rénovations des  
bâtiments de  
l'Office municipal  
d'Habitation

**CONSIDÉRANT** la résolution 2016-09-258. adoptée lors de la séance extraordinaire du 26 septembre 2016 qui acceptait le budget spécial H-3 de la SHQ pour des rénovations majeures des bâtiments de l'Office municipal d'Habitation de Daveluyville conditionnellement à ce qu'il n'y ait aucune contribution, ni de financement de la part de la Ville de Daveluyville;

**CONSIDÉRANT QU'**après vérification, la ville serait dans l'obligation de payer 10 % des travaux, dont le montant total s'élèverait à 3.2 millions de dollars et représenterait donc une quote-part additionnelle de 320 000 \$ sur 20 ans;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité d'accepter les rénovations à moitié du montant budgété, soit 1.6 millions de dollars, représentant une quote-part de 160 000 \$ sur 20 ans pour la Ville de Daveluyville, à la condition :

- 1- QUE** ce montant soit affecté uniquement et en totalité sur le parc immobilier de la 6E Rue et;
- 2- QU'**une rencontre soit tenue d'ici le mois d'avril entre les élus de la Ville de Daveluyville, la Société d'Habitation du Québec (SHQ) et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) soit tenue.

**LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2017-02-33.**

Transfert de  
l'argent de la  
Politique familiale  
au Carrefour  
intergénérationnel

**CONSIDÉRANT** la demande de la Politique familiale de Daveluyville de transférer le montant budgété pour l'année 2017 dans le compte du Carrefour intergénérationnel (comité loisirs de Daveluyville);

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que la trésorière soit autorisée à émettre un chèque au montant de 2 000 \$ à l'ordre du Carrefour intergénérationnel du Grand Daveluyville, représentant le montant budgété par la Politique familiale de Daveluyville pour l'année 2017 pour le comité des loisirs de Daveluyville.

**2017-02-34.**

Réservation d'une  
table pour le 5 à 7  
Gagé – Carnaval  
d'hiver

**CONSIDÉRANT QUE** le Carnaval d'hiver du Grand Daveluyville est un événement social, récréatif, rassembleur et d'intérêt commun;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville devrait être représentée à cet événement;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Roland Ayyotte**, il est résolu à l'unanimité de réserver une table à l'activité « Souper-Gagé » au montant de 30 \$ qui aura lieu le vendredi

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

17 février 2017 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2017-02-35.**

Lettre d'appui –  
Projet pour la  
bibliothèque  
municipale

**CONSIDÉRANT QUE** la bibliothèque municipale a fait une demande de subvention auprès de la TRECQ pour *une mesure d'aide à la lecture*, en partenariat avec le CPE La Petite École et le Carrefour des générations du Grand Daveluyville;

**CONSIDÉRANT QUE** la subvention permettra de susciter l'intérêt pour la lecture chez les enfants de 0-12 ans, de rehausser les compétences parentales en matière de lecture ainsi que d'accroître et maintenir l'intérêt pour la lecture chez les jeunes de 12 à 17 ans;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Hélène Laforest**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville appuie la demande de subvention de la bibliothèque municipale auprès de la TRECQ pour le projet *mesure d'aide à la lecture*.

**LÉGISLATION**

**2017-02-36.**

Adoption du  
règlement numéro  
23 modifiant le  
règlement de  
zonage no. 238 de  
l'ancienne  
Municipalité de  
Sainte-Anne-du-  
Sault relatif à  
l'accès des  
camions de  
livraison aux  
industries et  
commerces dans  
les zones à  
prédominances  
industrielles

**ATTENDU QUE** l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault a adopté le règlement de zonage numéro 238 le 8 septembre 2009;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 238 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., C.A-19.1);

**ATTENDU QUE** l'ancienne Ville de Daveluyville et l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault ont fait l'objet d'un regroupement municipal devenu officiel, mercredi le 9 mars 2016, à la suite de la parution du décret 127-2016 dans la Gazette officielle du Québec;

**ATTENDU QUE** les espaces de chargement et de déchargement ainsi que leur tablier de manœuvre sont prohibés dans toutes les cours avant du territoire de l'ancienne municipalité de Sainte-Anne-du-Sault;

**ATTENDU QUE** la Ville de Daveluyville souhaite faciliter l'accès des camions de livraison aux industries et commerces faisant partie des zones à prédominances industrielles seulement;

**ATTENDU QUE** pour atteindre cet objectif, le conseil municipal est d'avis qu'il faut modifier l'article 5.7.2;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Camil Noël lors de la séance ordinaire tenue le 5 décembre 2016;

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été proposé par le conseiller Alain Raymond lors de la séance ordinaire tenue le lundi 5 décembre 2016;

**ATTENDU QUE** l'assemblée publique de consultation a été tenue le 6 février 2016;

**ATTENDU QU'**une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Alain Raymond** et résolu

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

unanimement d'adopter le règlement numéro 23 intitulé « Règlement numéro 23 modifiant le règlement de zonage no. 238 de l'ancienne Municipalité de Sainte-Anne-du-Sault relatif à l'accès des camions de livraison aux industries et commerces dans les zones à prédominances industrielles », tel que déposé.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2017-02-37.**

Nomination d'un représentant de la Ville de Daveluyville pour le comité de transition et de concertation – Office municipal d'Habitation

**CONSIDÉRANT** la possibilité d'un regroupement des Offices municipaux d'Habitation de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** pour étudier toutes les possibilités, il est nécessaire que les offices mettent en place un comité de transition et de concertation;

**CONSIDÉRANT QUE** Ville de Daveluyville doit nommer un représentant de la municipalité pour siéger au sein du comité;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Denis Bergeron**, il est résolu à l'unanimité de nommer M. Roland Ayotte représentant de la Ville de Daveluyville, autorisé à siéger sur le comité de transition et de concertation de l'Office municipal d'Habitation et en cas d'absence, M. Antoine Cormier ou M. François Robidoux ou M. Ghyslain Noël.

**2017-02-38.**

Bail pour les logements du 1025A, route Principale et 634, rue Principale – Prix du loyer

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville est propriétaire de l'immeuble situé au 1025A, route Principale, ainsi que le loyer du 634, rue Principale à Daveluyville;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition d'**Antoine Cormier**, il est résolu à l'unanimité

- 1- **QUE** le coût du logement situé au 1025A, route Principale soit indexé à 565 \$ par mois, incluant l'électricité et l'entretien, à compter du 30 juin 2017;
- 2- **QUE** le logement du 634, rue Principale demeure à 275 \$ par mois, incluant l'électricité et l'entretien, à compter du 30 juin 2017;
- 3- **D'**autoriser le maire et la directrice générale à signer le bail.

**2<sup>ÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur le parc industriel, questions auxquelles le maire a répondu.

**2017-02-39.**

Fin de la séance et levée de l'assemblée

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **Camil Noël**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 32.

\_\_\_\_\_  
Ghyslain Noël, maire

\_\_\_\_\_  
Pauline Vrain, greffière